

N°
5 - 2 1 6 2

Rabat, le
22 MAI 2024

Décision d'appel à candidatures pour le poste de Secrétaire Général

(Réf :07/2024)

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique,

- Vu la loi n° 16-09 relative à l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique, promulguée par le dahir n° 1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010), telle que modifiée par la loi n° 39-16 promulguée par le dahir n° 1-16-134 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) ;
- Vu le décret n° 2-10-320 du 16 jourmada II 1432 (20 mai 2011) pris pour l'application de la loi 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-22-03 du 27 jourmada II 1443 (30 janvier 2022) ;
- Vu la circulaire n° 7-2013-cab du 18 jourmada II 1434 (29 avril 2013) de Monsieur le chef du gouvernement relatif à la nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;
- Vu la décision en date 26 octobre 2011 portant organisation de l'AMEE, telle qu'elle a été approuvée par le Ministre chargé de l'Energie et le Ministre chargé des Finances ;
- Vu la nécessité de service,

DECIDE

ARTICLE 1 : De lancer un appel à candidature externe pour occuper le poste de Secrétaire Général.

ARTICLE 2 : Les candidat(e)s, désirant postuler au poste ci-dessus, doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir la Nationalité Marocaine ;
- Jouir des droits civiques et de la bonne moralité ;
- Avoir un diplôme de Master dans le domaine de la gestion, de la finance et de l'audit.
- Disposer d'une expérience professionnelle dans les domaines liés aux compétences exigées d'au moins dix (10) ans, dans un établissement ou une entreprise publique ou dans le secteur privé ;



Lu

- Avoir occupé un poste de Directeur pendant une durée cumulée minimale de quatre (4) ans ;
- Disposer des qualifications et les compétences adéquates pour le poste à pourvoir.

ARTICLE 3 :

Les candidats présélectionnés pour passer les entretiens, les dates et lieux desdits entretiens ainsi que les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public www.emploi-public.ma et sur le site de l'AMEE www.amee.ma.

ARTICLE 4 :

Le dossier à présenter par chaque candidat est mis dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- Le prénom et nom du candidat ;
- La référence du poste « Réf : 07/2024 » ;
- L'intitulé du poste : « **Secrétaire Général** ».

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre au siège de l'Agence à Rabat, au plus tard le à 16 heures 30 minutes.

07 JUIN 2024


Le Directeur Général de l'Agence
Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Mohamed BENYAHIA

